



Frais d avocat a payer au syndic

Par **sofia7856**, le **15/01/2009** à **13:44**

Bonjour, rnJ'ai une dette envers mon syndic. de propriété de 2000 euros (dont 300 environ de frais d'avocat+ des frais divers) rnJe peux la payer en 4fois rnsoit 500 euros par mois. rnMais voilà ils ont eu recourt à un huissier de justice qui est passé pendant mon absence rnj'aimerais tellement me débarrasser de ça, rnmais c'est clair que je ne peux pas payer tout d'un seul coup rnEt quelques jours après je reçois une lettre de leur part disant que je leur dois encore 1500 euros de frais d'avocat rnet qu'il y a une audience le 5 février rnils ont accepté mes règlements mais demandent encore plus rnsi quelqu'un peut me conseiller rnmerci bcp.

Par **juri15**, le **15/01/2009** à **14:37**

Bonjour,rnrnEn matière de recouvrement de charges, seul le Tribunal peut décider de mettre à votre charge les frais d'avocat et les frais d'huissier, mais en pratique, les syndicats les imputent le plus souvent sur les appels de fonds du copropriétaire débiteur.rnrnVous devriez donc expliquer vos difficultés financières à l'audience, dire que vous paierez en x fois, dire que le décompte présenté par le syndic inclut des frais qui doivent être enlevés et demander à être dispensé des autres frais.rnrnCordialement,rnJuri15

Par **sofia7856**, le **15/01/2009** à **14:42**

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse rapide rnmalgré mes grosses difficultés financières, dois-je chercher un avocat rnj'ai un CDI mais pas les moyens pour me sortir de cette affaire

Par **sofia7856**, le **16/01/2009** à **13:53**

bonjour juri15
J'ai été voir le syndic ce matin pour contester les frais d'avocat qui me sont facturés sur janvier alors que j'ai payé ma dette fin décembre.
L'agent du recouvrement m'a dit j'ai les preuves que vous aviez payé fin décembre, que mes lettres sont datées du 28/12/08.
Mais qu'elle ne pouvait pas prendre seule la décision de m'enlever les frais d'avocat net qu'elle allait demander au gestionnaire des copropriétaires de ma résidence de payer les frais d'avocat.
Rien n'était sûr, qu'elle me tenait au courant la semaine prochaine.
Après midi j'ai rdv avec un conseiller juridique.
La dame du syndic m'a fait des copies de mes courriers.
J'espère que sincèrement qu'ils vont me les enlever.
Qu'en pensez-vous ??
Désolé j'étais longue, je vous souhaite une bonne journée

Par **sofia7856**, le **21/01/2009** à **18:51**

Le gestionnaire du syndic m'a téléphoné et ne veut pas m'enlever les frais d'avocat.
Car il me dit n'avoir aucun règlement de ma part à ce jour.
Alors que j'ai un courrier avec accusé réception de mes chèques.
Il me dit aussi que j'ai dépassé la date de paiement du 19/12.
Alors que moi j'ai reçu un appel de fond daté du 17/01 qui était réglé avant le 01/01.
Que j'ai respecté.
Alors que lui me dit qu'il s'agit seulement d'une relance à mon égard.
J'ai vraiment peur, je suis dans une situation financière difficile.
Payer encore des frais de + de 1000 euros ne me font plus dormir la nuit.
Ça fait + d'une semaine je ne fais que penser à ça.
J'ai écrit un courrier AR pour contester cet abus.
J'espère que si cette histoire va jusqu'au tribunal, Mr le juge sera conciliant.
Qu'en pensez-vous, que puis-je faire pour me défendre ??